Fiche d'homologation no

Genze du véhicule

Marque

EQUIPEMENT			INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Feux de route	Avertisseur optique		Genre du véhicule <u>Caravane</u>
Feux de croisement	Feux de position		Marque & type FENDT D 380
Feux de gabarit <u>2</u>	/A (E) Feux de brouillard		
Avertisseur	Niv. sonore _		Homologation no CH 9272 15
Essuie-glace	[AV=	2/I (E)	Forme de la carr.
Feux arrières 2	/R - S1 (E) Catadioptres $[C =]$	2/I (E)	Roulotte d'habitation
Feux stop 2	$\begin{array}{c} \text{AV=} \\ \text{AV} = \\ \text{AV} = \\ \text{AV} = \\ \text{AV} = \\ \text{Catadioptres} \end{array}$	2/III (E)	
Eclair, plaque contr	1/a gauche comb. Plaque forme ha	ute/oblongue	Poids à vide sel.bull. Carburant
Rétroviseur	Indic. vitesse		Charge utile CV Cylindrée cm ³
Indic, direction clig	n, <u>2/</u>	<u></u>	Charge were Cymarec em-
AV	latér. AR 2a	(E)	Poids total Poids de
	Lampes de travail		
Cales d'arrêt: 2/210 x 110 x 90 mm			
REMARQUES MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = 3801867			
*) Modèle D 380 DQ = 2 lits transversaux doubles, l'armoire, divers réduits, l bloc-			
cuisine avec évier et potager (sans réservoir d'eau et bouteilles			

de gaz) Modèle D 380 WL = id., mais avec des lits longitudinaux et cabinet de toilette.

"D" = Diamant

Lieu et date de l'expertise Schönbühl, 18.12.72 La commission d'expertise